

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 121 (1995)
Heft: 14

Artikel: L'agriculture en mutation: un facteur de transformation du paysage
Autor: Zürcher, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78610>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'agriculture en mutation

Un facteur de transformation du paysage

Par Daniel Zürcher
Office fédéral de
l'environnement,
des forêts et du
paysage,
Hallwylstr. 4
3003 Berne

La contribution de Daniel Zürcher, de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, apporte une suite contemporaine à l'analyse historique de François Walter. L'exposé détaillé des mécanismes d'encadrement de la production agricole en Suisse montre concrètement à quel point, qu'il soit naturel ou cultivé, le paysage est le résultat d'une production humaine. La déclinaison des contraintes dites «objectives» n'exclut pas une approche subjective du paysage, comme idée ou image, que le conférencier a sollicitée dans l'esprit de ses auditeurs.

Introduction

Le dépliant invitant à participer au séminaire qui s'est tenu le 8 mars 1995 au Centre de Lullier résume à sa façon le désarroi qui règne aujourd'hui face à la notion de paysage: «L'inflation des usages médiatiques du mot «paysage» témoigne de la puissance du thème, aujourd'hui très porteur: elle n'aide pas à savoir qui il est.» Plus loin, la question est posée encore plus crûment: «Pourquoi ce terme est-il devenu un fourre-tout?»

En cas de doute, il est toujours utile de s'en référer à des définitions reconnues ou clarifiées pour la circonstance. C'est pourquoi l'exposé qui suit pose d'abord une définition de l'agriculture et une définition du paysage, avant d'analyser en détail la relation agriculture-paysage. Une petite expérience introspective à laquelle les participants du séminaire de Lullier ont eu la gentillesse de se prêter complètement cette présentation, qui se conclut sur quelques remarques relatives au nouveau rôle que l'agriculture est appelée à jouer dans le futur.

Qu'est-ce que l'agriculture?

L'agriculture est d'abord faite de *ressources humaines*, soit des hommes et des femmes (4% de

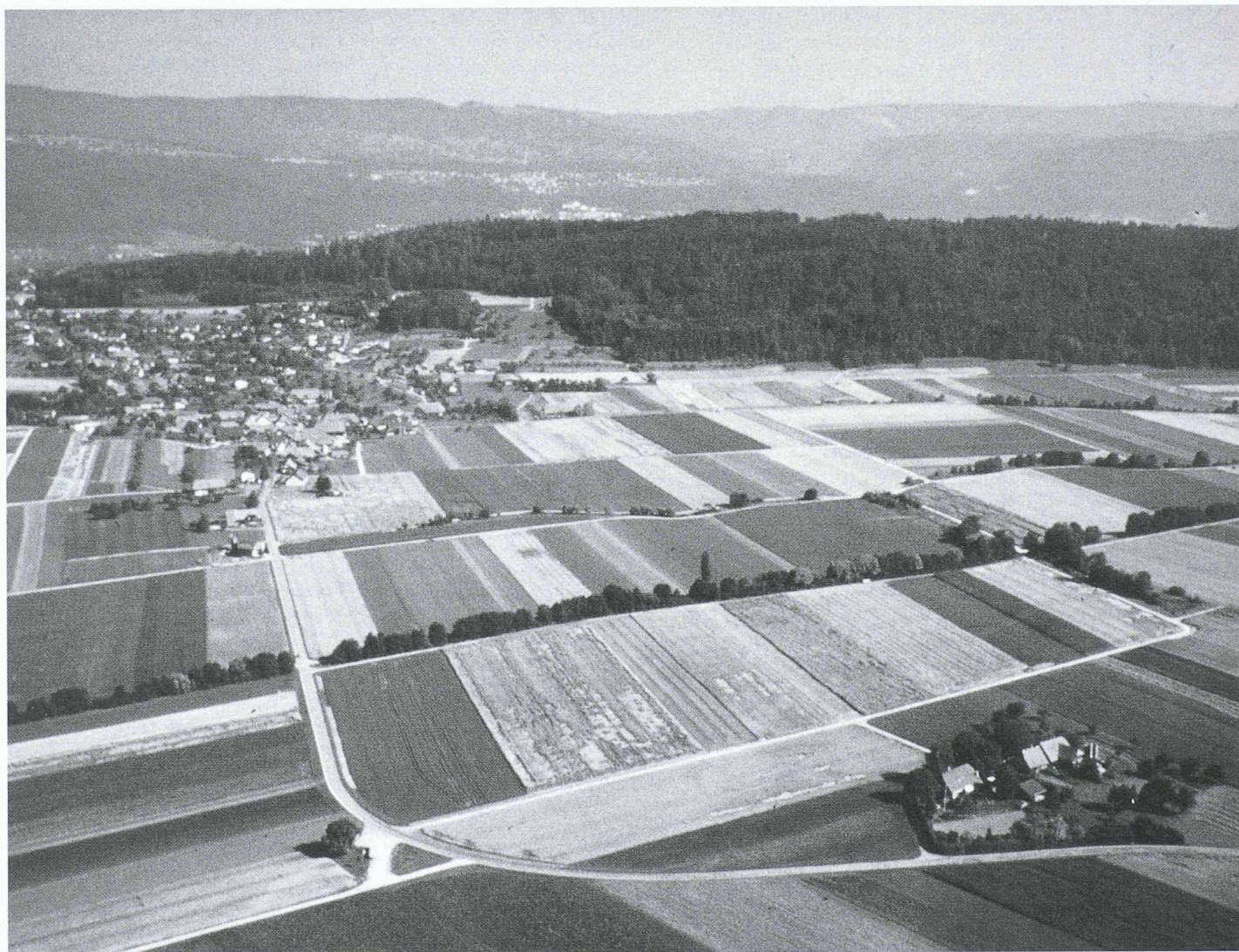
la population) engagés dans cette activité, qui appliquent des traditions professionnelles tout en expérimentant chaque année des connaissances nouvelles. Aujourd'hui, les générations d'exploitants se succèdent à un rythme accéléré, depuis que l'on encourage les paysans et paysannes à vraiment prendre leur retraite (amélioration de la prévoyance professionnelle et suppression des paiements directs dès 65 ans).

L'agriculture c'est ensuite l'ensemble des *ressources naturelles* que l'on exploite à ce titre et qui varient selon le climat, le relief, la roche-mère et le potentiel génétique. 28% du territoire suisse sont exploités toute l'année - on parle de surface agricole utile (SAU) - auxquels s'ajoutent 20% du territoire exploités saisonnellement pendant l'été, c'est-à-dire les mayens et les alpages. La subdivision entre zone de plaine, où presque toutes les cultures sont possibles, et zone de montagne, où l'agriculture se voit contrainte par les effets du relief et du climat à se concentrer sur la production de viande et de lait liés à l'exploitation herbagère, se répercute dans tous les aspects de la politique agricole.

L'agriculture équivaut encore à des *ressources économiques*, soit à du capital investi dans des infrastructures fixes et des moyens de production mobiles. Ces investissements exigent une certaine rentabilité, sans quoi, de part la concurrence avec les autres secteurs de l'économie, il auront tendance à fuir le giron agricole. Le produit brut global de l'agriculture tourne autour de dix milliards de francs par année, variant au gré de l'évolution des prix des produits, des intrants, des sols et de la main d'œuvre.

L'agriculture, pour finir, c'est une affaire d'Etat qui débouche sur tout un programme d'encadrement:

- *un encadrement administratif ou politique*, qui fixe une série de contraintes (contingents, contrôle du marché, etc.) et de récompenses (primes de culture, prix garantis, paiements directs, protection douanière, etc.);
- *un encadrement scientifique*, qui met à disposition un flot continu de nouvelles connaissances agronomiques par l'entremise de la recherche et de la vulgarisation agricoles financées par l'Etat;
- *un encadrement législatif*, qui règle des aspects aussi divers que le droit successoral, le droit foncier agricole, le zonage des terres par l'entremise de la Loi sur l'aménagement du territoire ou le droit de fermage;
- *un encadrement économique*, qui est le fait d'une industrie en amont (machines, équipements, intrants) et d'une industrie de transformation en aval (coopératives agricoles, grands distributeurs). L'agriculture évoluant dans un cadre oligopolistique, où un grand nombre de petits producteurs vendent à un petit nombre de grands acheteurs, la capacité d'influencer le cours du marché est pratiquement nulle (Coop et Migros commercialisant environ les deux tiers de la production agricole suisse). Quant à l'encadrement politico-administratif cité plus haut, il détermine également une partie essentielle de l'encadrement économique (aujourd'hui surtout à travers les paiements directs);
- *un encadrement socio-culturel* de l'agriculture est enfin assuré par la très forte densité associative propre à la Suisse. Or il est psychologiquement très difficile d'échapper à la «doctrine officielle» de ces associations traditionnelles, souvent garantes de mentalités locales qui influen-



cent fortement l'action des agriculteurs (ainsi, par exemple, la production industrielle de porcs ne s'est pratiquement pas implantée en Suisse romande, alors que c'est le contraire pour la production de légumes hors-sol).

A partir des interactions nombreuses et complexes des facteurs cités (ressources et types d'encadrement) se met en place ce que j'appellerai la mosaïque des cultures, qui dessine les paysages suisses que nous connaissons. A l'heure actuelle, les éléments les plus dynamiques de ce système sont les facteurs politico-administratifs et économiques agissant par le biais de

la nouvelle politique des paiements directs (articles 31a et b de la Loi sur l'agriculture et 18c de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage).

Qu'est-ce que le paysage?

Comme je l'ai évoqué dans l'introduction, la notion de paysage soulève de nombreuses questions. La consultation des dictionnaires n'arrange pas vraiment les choses, puisque les définitions divergent sans remords: «Partie d'un pays que la nature présente à un observateur» pour le *Nouveau Petit Robert*, «Etendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme qui présente une certaine identité

visuelle ou fonctionnelle» ou, encore, «Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné» pour le *Grand Larousse*.

La définition utilisée par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage est inspirée de MM. Theo Hunziker et Klaus Ewald et adopte une approche plus scientifique et intégrale: «Le paysage est l'environnement diversifié de l'homme, de la faune et de la flore avec tous ses composants et les forces agissantes. Cet environnement diversifié est formé ou influencé par les phénomènes géologiques, l'air, l'eau, le sol et parfois de manière décisive, par le développement culturel et tech-

nique.» Cette définition est toutefois remodelée selon les besoins. Par exemple, pour les travaux actuels de la *Conception paysage suisse*, on parle des catégories de paysage suivantes:

- les paysages liés aux espaces naturels (espaces intacts, ne subissant pratiquement aucune influence humaine);
- les paysages liés aux espaces ruraux proches de l'état naturel (où l'influence humaine est faible, par ex. les zones d'alpage);
- les paysages liés aux espaces ruraux des régions de collines et montagnes (où l'influence humaine est modérée, le relief restreignant l'action de l'homme);
- les paysages liés aux espaces ruraux de plaine (où l'influence humaine est forte, le relief n'étant plus un obstacle);
- les paysages liés aux espaces urbanisés (où l'influence humaine est omniprésente et la nature confinée à des îlots ayant pour la plupart un caractère artificiel).

Pour les besoins de notre exposé, la notion de paysage y englobe les trois catégories de paysages liés aux espaces ruraux, les espaces naturels et urbanisés n'étant pas concernés par la relation agriculture-paysage dont il est question ci-après.

La relation agriculture-paysage

Précisons d'abord que cette relation complexe peut être abordée de façon plus compréhensible à l'aide d'un tableau qui ne peut être reproduit ici, mais que l'auteur tient à disposition des lecteurs intéressés.

Les tendances actuelles de la mutation de l'agriculture et les effets de transformation du paysage qu'elle induit peuvent être résumés comme suit:

- agrandissement des fermes exploitées à temps complet,
- augmentation massive du nombre d'exploitations «bio» et de production intégrée,
- extensification généralisée de la production agricole,
- reconversion de terres labourées en surfaces herbagères,
- réapparition de petites fermes extensives exploitées à temps partiel,
- augmentation des essais de productions nouvelles (kenaf, bisons, hors-sol, plantes transgéniques, plantes des climats chauds, etc.),
- augmentation des dégâts dus aux intempéries,
- maintien de l'aire agricole, mais augmentation des constructions en zone agricole, si l'article 24 de la LAT est révisé selon la motion Zim-merli.

Y a-t-il un paysage idéal?

Petite expérience introspective

Au cours d'une petite expérience de méditation commune, les participants au séminaire ont été invités à associer, en fermant les yeux, des images intérieures de paysages à chaque mot d'une liste comprenant des noms de sites suisses et étrangers et des vocables désignant des fruits, des types d'habitation ou des couleurs. Cette expérience révèle sans surprise que chaque personne porte en elle des dizaines d'images de paysages très diverses et que celles-ci suscitent dans certains cas des sensations agréables, évocatrices de bonheur, alors que d'autres appellent plutôt des sensations désagréables ou neutres. Cela permet de poser la question de l'existence d'une image du paysage idéal.

Mon hypothèse est que cette vision du paysage idéal existe, qu'elle présente un caractère

commun aux personnes réunies dans ce séminaire et qu'elle s'articule essentiellement selon trois dimensions. La dimension du cœur, d'abord, qui se fonde sur notre origine culturelle chrétienne, et où le paysage idéal renvoie à la notion de Paradis ou de Jardin d'Eden. La dimension «des tripes» ensuite, qui se fonde sur les images de paysage que nous digérons tous les jours, c'est la Suisse qui nous entoure et ce qui marque la Suisse: le relief. La dimension de l'intellect enfin, qui se fonde sur notre «moteur» intérieur: la curiosité. Cette curiosité anime en général toutes les personnes qui gardent un esprit scientifique, soit l'esprit qui anime tous les enfants en bas âge lorsqu'ils se mettent à découvrir le monde qui les entoure. Or pour satisfaire notre curiosité, il nous faut de la diversité.

En résumé, notre paysage idéal serait un jardin planté dans un terrain accusant un relief et offrant suffisamment de diversité pour susciter notre intérêt à long terme.

Conclusion

Les mutations touchant le monde agricole consacrent une nouvelle fonction des exploitants: celle de jardiniers du paysage. Cette évolution amène une revalorisation de l'agriculture, qui au lieu de se voir confinée à la simple fonction de productrice de biens matériels, devient productrice de bien-être en général. Le jardinier du paysage, c'est celui qui transforme notre paysage en jardin et cela représente une promotion à tous les points de vue, car il y a là une valorisation tant culturelle, que philosophique et sociale de la qualité du travail agricole. La politique agricole menée actuellement va dans ce sens et nous ne pouvons que nous en réjouir.